

Avis adopté

Séance plénière du 12 mars 2024

Quelles transitions énergétiques pour les Outre-mer ?

Déclaration du groupe de la Coopération

Nous félicitons la délégation et le rapport de qualité accompli par la délégation sur les enjeux cruciaux de notre transition énergétique.

Le groupe de la Coopération approuve les préconisations de cet avis, qui propose une voie ambitieuse et réaliste adaptée aux spécificités ultramarines. La recherche de solutions astucieuses (sobriété, biomasse, agrivoltaïsme maîtrisé, SMR), la simplification du déploiement d'ENR mais aussi la refonte des PPE nous semble répondre aux défis particuliers de ces territoires.

Permettez-nous de souligner deux points particuliers. Pour la mobilité. Au-delà de la nécessité de renforcer le déploiement des transports collectifs propres, l'idée de créer des micro-usines locales de voitures électriques low-tech, ou de retraitement des batteries, nous paraît très intéressante. Les bénéfices sont multiples : emploi local, stockage d'énergie, résilience et contrôle des chaînes de valeur, etc. Nous pensons que les coopératives, notamment les SCIC, pourraient contribuer à ces activités stratégiques. Non-délocalisables et fonctionnant démocratiquement, elles resteraient agiles et adaptées aux réalités du terrain. Pour les logements sociaux, nous soutenons l'idée de nouveaux outils adaptés de financement de la rénovation énergétique à travers un fonds spécifique en sus de la LBU qu'il convient d'augmenter au regard de la grave crise du logement dans les outre-mers.

Certaines régions, comme la Guyane, possèdent des ressources forestières qui, gérées durablement, pourraient être utilisées pour construire des logements sobres et performants, approvisionnés localement. La création de filières locales de matériaux bas carbone serait bienvenue.

La transition énergétique ne peut se faire sans la prise en compte des réalités économique et locale des Outre-mer. Cet avis le fait et **le groupe de la Coopération votera en sa faveur.**